

adopté

le 14 avril 1976.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975,

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à

Voir les numéros :

Sénat : 72 et 234 (1975-1976).

éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 avril 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 72 (1975-1976), Sénat.